

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 janvier 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-12-16

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le seizième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

Rs.2019-12-426

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2019 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.3 Dépôt de demandes de monsieur Mike Prémont.**
- 5.12 Résolution pour autoriser une dépense et reconduire le contrat relatif à l'achat en commun d'une assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail et de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.**
- 5.13 Résolution pour autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme FIMEAU – Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, renouvellement de conduites.**
- 14.2 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par la Coop des Montérégiennes.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-427

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 DÉCEMBRE 2019.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 décembre 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 décembre 2019, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-12-428

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR LUCAS SÉVIGNY.

Attendu que monsieur Lucas Sévigny a déposé une lettre au Conseil à la séance du 2 décembre 2019, relativement à une demande d'appui pour l'accès aux remorques à l'Écocentre d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que ladite lettre de demande d'appui soit transférée à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-429

DÉPÔT D'UNE LETTRE DES CHEVALIERS DE COLOMB D'ACTON VALE.

Attendu que les Chevaliers de Colomb d'Acton Vale font l'entretien depuis des décennies de leur terrain sur la Route 139, endroit où est située la croix;

Attendu que ces derniers font face à une difficulté de recrutement de membres et qu'ils sont dans l'incapacité de continuer l'entretien;

Attendu qu'une demande est déposée à la Ville pour que cette dernière prenne la relève pour la tonte et le conditionnement de la pelouse dudit terrain;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale comprend la situation, cependant cette dernière ne peut intervenir sur des terrains qui ne lui appartiennent pas.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-430

DÉPÔT DE DEMANDES DE MONSIEUR MIKE PRÉMONT.

Attendu que monsieur Mike Prémont dépose plusieurs demandes à la Ville, via internet, tels que, l'installation d'une signalisation sur la rue Notre-

Dame qui avise les automobilistes d'une traverse de piétons, l'installation d'une signalisation « *Priorité aux piétons* », que tous les trottoirs soient déneigés sur la rue Compagna et d'avoir un brigadier à l'intersection des rues Notre-Dame et Compagna;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville a procédé à l'installation de panneau de signalisation « *Priorité aux piétons* » à l'intersection des rues Notre-Dame et Compagna ainsi qu'à l'intersection des rues Leclerc et Compagna;

Que les trottoirs des rues Fortier et Pion sont déneigés sur le côté inverse de la circulation des autobus et des stationnements, afin d'éviter les accidents et s'assurer de la sécurité des enfants;

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas engager un brigadier pour ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2019-12-431

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2019-12-404.

Attendu qu'à la séance du 2 décembre 2019, le conseil a adopté la résolution 2019-12-404 concernant le renouvellement d'une entente avec le Club de golf d'Acton Vale relativement à l'accès aux sentiers de ski de fond;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la modification de la résolution 2019-19-404 pour y lire :

De renouveler l'entente avec le Club de golf d'Acton Vale pour la saison 2019-2020, au montant de **2 200 \$**, plus taxes, au lieu de 2 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT- RÈGLEMENT 012-2019.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 012-2019 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2020;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 012-2019 imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2020 », qui sera adopté à une séance subséquente.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT– RÈGLEMENT 009-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 009-2019 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 009-2019 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2019-12-432

ADOPTION DU RÈGLEMENT 011-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 décembre 2019, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 011-2019 « Règlement numéro 011-2019 pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-433

ADOPTION DU RÈGLEMENT 010-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le deuxième projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 décembre 2019, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rgt. 010-2019 « Règlement numéro 010-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale. »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-434

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE DE SERVICE SOUMISE PAR MS GESLAM.

Attendu que MS Geslam a soumis une offre de service relative au renouvellement de la licence d'abonnement à SonicWall TZ400 pour une période de 3 ans ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 294.95 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à MS Geslam pour le renouvellement de la licence d'abonnement à SonicWall TZ400, valable pour une période de 3 ans;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la ville, ladite offre de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-435

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS.

Attendu la réception de six (6) factures, portant les numéros CESA33652, CESA34695, CESA34091, CESA33109, CESA34284 et CESA35704, émises par PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications du 01 janvier au 31 décembre 2020;

Attendu que PG Solutions est le seul fournisseur pour ce logiciel;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telles que soumises par PG Solutions, les offres de renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications liées à l'usage des logiciels d'application pour l'exercice financier 2020;

D'autoriser une dépense d'un montant de 56 510 \$, plus les taxes applicables, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-xxx-00-414, pour les factures portant les numéros CESA33652, CESA34695, CESA34091, CESA33109, CESA34284 et CESA35704, émises à cet effet par PG Solutions;

D'autoriser la trésorière, madame Sylvie Guay, à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-436

FACTURATION DES QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIE – REGROUPEMENT ESTRIE.

Attendu la réception de la facture numéro 145615 en date du 29 novembre 2019, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie – Regroupement Estrie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-10-100-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 36 295 \$ représentant les quotes-parts (biens et responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 1^{er} décembre 2020;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 631.45 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-437

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE TROIS MAQUETTES, DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS.

Attendu que dans le cadre de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, la Ville d'Acton Vale a retenu les services de 9284-1956 Québec Inc. (M. Laurent Lamarche, auteur), d'Atelier MaryseC Inc. (Mme Maryse Chartrand, auteure) et de Mme Catherine Bolduc afin de concevoir et reproduire sous forme de maquette, des œuvres d'art pouvant être incorporées ou insérées à la construction du gymnase multifonctionnel;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 12 000 \$, soit 4 000 \$ plus taxes, pour chaque artiste, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-25-640 à 9284-1956 Québec Inc. (M. Laurent Lamarche, auteur), d'Atelier MaryseC Inc. (Mme Maryse Chartrand, auteure) et Mme Catherine Bolduc, sur remise de leur maquette respective et de leurs documents;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 338-2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-438

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO. 2 – CONSTRUCTION DU GYMNASÉ MULTIFONCTIONNEL.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif à la construction du gymnase multifonctionnel;

Attendu la recommandation de monsieur Nicolas Bilodeau, architecte de la firme Bilodeau Baril Leeming Architectes;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 268 707.24 \$ plus taxes, à Groupe Drumco Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 2;

De financer cette dépense de 268 707.24 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 338-2018;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.2 – Construction du gymnase multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-439

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF À L'ACHAT EN COMMUN D'UNE ASSURANCE REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES RELATIFS À LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DÉCOULANT D'UN ACCIDENT DE TRAVAIL ET DE LA PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES.

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme Fidema suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme Aon relativement à l'achat en commun d'une assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail et de la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

D'autoriser une dépense d'un montant de 922 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-420, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 3200000227107 pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires;

D'autoriser une dépense d'un montant de 175 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-419, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 3200000227258, pour les

honoraires de l'UMQ – Vie privée des élus;

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 358 \$, plus taxes, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-xxx-xx-420, à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 3200000226963, pour la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail;

D'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement, à même le fonds général au poste budgétaire 02-190-00-419 à Aon Parizeau Inc., la facture portant le numéro 3200000226825, pour les honoraires de l'UMQ – Accidents de travail;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-440

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME FIMEAU – FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU, RENOUVELLEMENT DE CONDUITE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

Attendu que la Ville d'Acton Vale doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamation et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à réaliser les travaux selon les modalités au programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que la Ville d'Acton Vale autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Incendie – Novembre

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendies
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-12-441

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 530 \$, plus taxes ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494 à la Corporation des Officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette corporation pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-442

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'approuver les comptes ci-après et qu'ils soient payés:

Liste des comptes à payer : <ul style="list-style-type: none">• Pour le mois de décembre 2019	140 849.31 \$
Grand Total	140 849.31 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-443

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TARIFICATION AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a conclu une entente avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers et que celle-ci prend fin le 31 décembre 2019;

Attendu que la Ville désire convenir d'une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour une période de un (1) an, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Que cette entente soit aux mêmes conditions que la précédente offre de services;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la trésorière à signer une entente de tarification avec la Caisse populaire Desjardins pour la gestion de ses comptes financiers pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES EFFECTUÉS PAR LA TRÉSORIÈRE.

Dépôt du rapport de transferts budgétaires effectués par la trésorière daté du 10 décembre 2019.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-12-444

RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la

radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport daté du 11 décembre 2019, pour un montant total de 441.18 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-445

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.

Attendu le besoin d'employé pour le poste temporaire à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Federica Cerbo	Sur appel -Selon les besoins du département	Saison hivernale 2019-20	Opérer la chenillette (déneigement) et signaleur.

Rs.2019-12-446

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL 2019-2023 AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862 ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la convention collective de travail 2019-2023 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862, telle que soumise et de désigner le maire ou en son absence le maire suppléant, la conseillère Pierrette Lajoie, la coordonnatrice aux ressources humaines et communications ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention collective de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-447

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UNE PRIME DE TRAVAIL POUR CADRE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter la prime de travail pour cadre relative à l'entretien et le déneigement des sentiers de ski de fond, telle que soumise, de

désigner le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-448

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ÉQUIPEMENTS PLANNORD.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 861.77 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-330-00-526 à Équipements Plannord pour l'entretien annuel de la chenillette;

Que la Ville d'Acton Vale compense cette dépense imprévue à même le budget du poste 03-600-06-000 Immobilisations des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-449

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR LA COOP DES MONTÉRÉGIENNES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 220.77 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000 à La Coop des Montérégiennes, pour l'achat de ponceaux pour la rue Gauthier ;

De financer cette dépense à même les surplus affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-450

RÉSOLUTION RELATIVE À UN CONTRAT AVEC LA CIE HONEYWELL – SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 480.10 \$, plus taxes, par année, pour une durée de deux (2) ans, soit du 01 décembre 2019 au 30 novembre 2021, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02- 220-00-419 à la cie Honeywell pour le système de détection de monoxyde de carbone à la caserne des incendies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-12-451

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (RÉF. LES ENTREPRISES P.E. DENIS INC.)

Attendu que monsieur Patrick Denis, président des Entreprises P.E. Denis Inc., désire soumettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation pour l'agrandissement de sa sablière;

Attendu que la demande vise un agrandissement d'un site qui était exploité comme sablière avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Protection du Territoire Agricole* et sur lequel il reste un bon potentiel d'exploitation de sable;

Attendu que monsieur Stéphane Boisvert, officier municipal, atteste que ce projet est conforme au règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la présente demande est conforme au règlement de zonage actuel et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;

Que la Ville d'Acton Vale recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA.

Rs.2019-12-452

VOTE DE FÉLICITATIONS.

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu :

Que le Conseil adresse des félicitations à Réal Manseau et aux membres du comité organisateur du Tournoi Novice-Atome Pee-Wee ainsi qu'aux bénévoles qui ont participé activement à la réussite de ce tournoi et tient également féliciter Réal Manseau pour sa nomination « Personnalité bénévole de l'année » pour la région Estrie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

M. Jean-Yves Picard	Demande quand les gens vont signer pour le pavage du 4 ^e Rang ait enfin lieu.
M. Loucas Sévigny	Pose des questions concernant sa lettre du point 4.2

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date